

LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 16 octobre 2021

L'assemblée générale ordinaire du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR s'est tenue, salle André JALLET, au PECH DE GOURBIÈRE le samedi 16 octobre 2021 à 15h00.

Sur les cent cinquante adhérents, membres de l'association et à jour de leurs cotisations, soixante-dix étaient présents ou représentés par un pouvoir. Le président du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR, Olivier DU PELOUX, souhaite la bienvenue aux participants.

Il remercie les invités présents :

- Monsieur Denis JUBERT, directeur de l'établissement du «PECH DE GOURBIERE» qui nous a rejoint au cours de l'assemblée générale.
- Monsieur Philippe DE HOUX, premier adjoint, représentant madame la Maire de ROCAMADOUR.
- Monsieur Victor CHAYRIGUET, fondateur du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR
- Madame Christiane BOUAT, présidente du comité Nord de la section lotoise de la SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR, ainsi que Monsieur Léonce BOUAT.
- Monsieur Pierre SOURZAT, président de l'association lotoise des MEMBRES DE L'ORDRE DU MÉRITE AGRICOLE du Lot.
- Madame Muriel BREUIL et monsieur Pascal SAUVET du groupe ICKO APICULTURE.

Il excuse les invités, empêchés d'assister :

- Monsieur Serge GAY, président de l'AMAR
- Monsieur Michel ALIBERT vice-président de la caisse régionale NORD MIDI-PYRENEES du CREDIT AGRICOLE
- Monsieur Fabrice CORDONNIER du cabinet d'expertise comptable SOGOREC auquel le président souhaite un prompt rétablissement. Il le remercie vivement, ainsi que sa collaboratrice, pour son soutien à l'association dans l'établissement de nos comptes annuels.et l'attestation de ceux-ci.
- Les représentants de la société ANDROS et des établissements LECLERC de SOUILLAC et GRAMAT

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux adhérents présents dans la salle et remercie tous ceux qui ont permis que cette assemblée générale se déroule dans les meilleures conditions.

Il remercie vivement tous les adhérents qui, tout au long de l'année, se sont investis pour que LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR puisse vivre.

Il rappelle au souvenir de tous Henri RIVAT et Antoine FERNANDES, deux de nos adhérents qui nous ont quitté au cours de l'année.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, le président :

Rappelle que l'article 10 des statuts n'exige pas de quorum pour la validité de celle-ci et que les décisions sont prises à la majorité des adhérents présents ou représentés.

- Déclare que l'assemblée générale ordinaire du samedi 16 octobre peut valablement délibérer et ce conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée générale débute à 15h00. Le président présente le rapport d'activité ; Hervé DELAUNAY, Jacques FAURE, Philippe GALTIE, Philippe HEINRICH, Philippe LABARTHE et Louis MARTIN-GARRIN apportent des précisions en cours d'exposé.

1. Rapport moral et d'activités / Perspectives 2021-2022

1.1 : État des adhérents

A ce jour 150 adhérents dont 34 nouvelles adhésions en 2020. On observe de plus en plus de jeunes actifs mais le taux d'abandon des nouveaux reste élevé (40%)

A ce jour une quinzaine de nouveaux adhérents sont déjà inscrits.

1.2 : Le programme

L'organisation 2021/2022 est revue avec un programme déjà en ligne sur les site:

- Abandon des séances du mercredi.
- Séances du samedi destinées en priorité aux débutants.
- Ouverture des lundis et vendredis pour les confirmés.
- Trois séances initiation aux ruches Warré & kényanes.
- Un groupe élevage de reines reconduit et renforcé.
- Deux formations 2022 encore à programmer avec des intervenants extérieurs :
 - « *Méthodologie, génétique et sélection en élevage de reines* »
 - « *Analyse sensorielle des miels* »

1.3 : La tenue des séances

la saison apicole 2020/2021 a été totalement perturbée par la COVID et nous a obligés à nous adapter en permanence. Nous avons fait des séances en visioconférence et du « direct live » ce qui nous a ouvert des perspectives intéressantes malgré la difficulté et la qualité des connexions, le peu d'attrait pour cette forme d'enseignement et le besoin de lien social.

Nous avons néanmoins assuré deux séances en salle, destinées aux débutants (en visioconférence) sur les maladies des abeilles avec la Dr Karine COSNIER du RER et le matériel et conduite du rucher avec Philippe HEINRICH du RER, vingt séances pratiques au rucher sur le thème de la conduite d'un rucher au fil de la saison apicole (dont quatre en visioconférence / direct), deux journées de gaufrage des cires et quelques séances informelles.

Lors de l'intervention sur les ruches, nous essayons, de constituer des petits groupes de 5/6 personnes maximum, de systématiquement faire manipuler les débutants, de mettre l'accent sur des opérations de base et simples et de montrer, d'expliquer et de répondre à toutes les questions.

1.4 : L'état du rucher

Avant hivernage, il y a au rucher-école 47 colonies : 17 ruches Dadant, 2 divisibles pourvoyeuses de cadres pour les M+, et 26 ruchettes sur 6 cadres qui seront hivernées. Il faut rajouter les 8 colonies des LECLERC GRAMAT et SOUILLAC soit un total de 55 colonies. Les colonies sont fortes et saines, avec de jeunes reines : 93% de reines blanches (2021) et 7% de reines bleues (2020) qui proviennent à 86% de notre élevage. Il n'y a pas de problème sanitaire majeur.

Les objectifs 2021/2022 sont d'obtenir une vingtaine de colonies en production, vendre aux adhérents les essaims hivernés sur 6 cadres au printemps 2022 et constituer des essaims à hiverner. L'élevage de reines monte en puissance et il faut améliorer la lutte anti-varroa.

1.5 : La lutte contre le varroa

Au RER, la lutte contre cet acarien qui affaiblit les colonies est une priorité :

- Arrêt complet des traitements chimiques depuis 4 ans.
- Emploi de méthodes biotechniques :
 - Engagement estival des reines / cages SCALVINI.
 - Emplois de l'acide oxalique, un acide organique biocompatible.

- Suivi régulier du taux d'infestation : test VPH/100 AB

L'objectif à atteindre pour limiter la croissance du varroa durant la saison et maximiser les performances des colonies est d'avoir un VP/100 AB nul en fin d'hiver. Le traitement hivernal, hors couvain, est donc indispensable.

Les lanières d'acide oxalique (LAO) :

Les expérimentations ont confirmé l'efficacité des LAO pour un traitement contre varroa après les récoltes d'été et que les LAO n'avaient pas d'influences négatives sur le développement, la structure et le dynamisme des colonies. De plus, les mesures du taux d'acidité et de présence d'AO dans le miel indiquent qu'en présence de LAO l'acidité du miel n'est pas modifiée.

1.6 : L'élevage de reines

Un succès cette année. Le groupe ER a été très dynamique : d'avril à août, plus de 20 séances assurées, une centaine de reines fécondées produites, cinquante reines ont été données et introduites dans des colonies apportées par 40 adhérents.

L'activité du groupe sera renforcée et développée dès la prochaine saison. Une couveuse permettra d'augmenter la production de reines fécondées, permettant ainsi d'augmenter les dons de reines aux adhérents. La formation prévue permettra également d'augmenter la qualité des reines produites.

1.7 : La récolte du miel

L'intégralité de la récolte est remise à l'association des résidents du PECH DE GOURBIÈRE. Alors que la perspective était très mauvaise, voire nulle, jusqu'à mi-juillet, nous avons obtenu au final, une récolte plutôt inespérée d'environ 120 kg pour 10 colonies en production.

1.8 : Des heures de travail financées par ANDROS

Le soutien d'ANDROS nous permet de financer du temps de travail au rucher : 439 heures effectuées par 2 prestataires : Laurent CAUCHOIX et Alexandre LAQUIEZE.

Ces heures nous ont permis d'améliorer de manière très significative le suivi technique, sanitaire et matériel du rucher, de consacrer beaucoup plus de temps à l'élevage de reines, de mettre en place et tester les protocoles biotechniques dans la lutte contre le varroa et de faire du suivi d'expérimentation.

1.9 : Les prêts de matériel

Grâce aux dons de nos mécènes, en nature ou en numéraire, les adhérents du RER peuvent bénéficier de prêts gratuits de nombreux matériels. Le système de réservation en ligne est accessible dans l'espace adhérents du site.

1.10 : Le gaufrage des cires

L'automne dernier, 14 adhérents détenant moins de 5 kg de cire d'opercule ont pu mutualiser le gaufrage de leurs cires. Plus de 30 kg de cire d'opercule ont été transformés en 300 feuilles de cire gaufrée puis distribuées proportionnellement aux quantités apportées par chacun. Quatre groupes sont venus également venir gaufrer leurs cires. Au total, plus de 80 kg de cire d'opercule ont été ainsi traités.

1.11 : Les achats groupés

Tout en veillant à la qualité et à l'origine des produits proposés, ces achats groupés permettent aux adhérents de bénéficier de prix compétitifs sur de nombreux consommables du rucher.

Sur l'année il aura été distribué :

- 4 000 kg de sirop, 1 500 kg de candi, 500 kg de pattie, 13 000 pots de verre, 11 000 capsules, 260 kg de cristaux de soude et, à titre d'expérimentation, des lanières imprégnées d'acide oxalique (LAO)
- Pour une valeur globale de 12 636 €.

1.12 : Les ventes de miel

La mutualisation des miels des adhérents sous l'étiquette « APICULTEUR DU RUCHER ÉCOLE DE ROCAMADOUR » fonctionne depuis 2018. Un service proposé à tous les adhérents fournissant un minimum de 20 kg de miel, adossé à la charte « qualité-miel » à laquelle chaque apporteur doit adhérer. Les adhérents sont réglés directement par les magasins ; le RER garde un droit d'étiquette.

Sur l'exercice, deux livraisons dans 4 magasins LECLERC (*BIARS, SAINT LAURENT LES TOURS, GRAMAT & SOUILLAC*) avec une participation de 14 adhérents pour un total de 1 590 kg de miel.

De plus en plus d'adhérents participent et la capacité d'écoulement des quatre LECLERC sera vite atteinte. Il faut réfléchir à un élargissement de la gamme des produits proposés (par exemple avec des bonbons au miel) et envisager d'autres points de vente ou modes de vente.

1.13 : Activité du conseil d'administration

Le CA s'est réuni 4 fois pour définir les objectifs, faire le point sur les réalisations, recueillir des propositions et rendre les décisions. De plus, de nombreuses consultations électroniques ont été faites pour toutes les propositions précises émanant des commissions, sur des investissements ainsi que les décisions d'orientation, d'organisation ou d'engagements contractuels.

1.14 : Participations scientifiques du RER

le RER a été impliqué dans plusieurs activités scientifiques :

- Participation à un jury de thèse à la FACULTE DE PHARMACIE DE LIMOGES le 27 novembre 2020 par Eliès ZARROUK, sur la « Détection et dosage de pesticides dans des produits apicoles » dans laquelle 53 ruchers d'adhérents ont été étudiés, 200 échantillons de miel, abeilles, pollen, pain d'abeille, cires et produits de nourrissage analysés et 325 pesticides recherchés.
- LOTAPIS avec M2I BIOCONTROL pour rassembler les observations et les données de piégeage du frelon asiatique. Une réunion avec l'équipe de M2I BIOCONTROL aura lieu au mois de janvier ou février pour préparer une campagne de piégeage prévue pour la saison 2021/2022.
- Observatoire participatif et scientifique de la méthanisation dans le Lot. En 2019, le RER a été entendu par les commissaires enquêteurs du CGEDD et l'observatoire a été officiellement installé en janvier 2021. Il comporte 6 ateliers et le RER pilote l'atelier « abeilles ». Mais malgré plusieurs réunions, il n'y a pas d'avancée et nous avons fait part le 02 septembre de notre déception à la sous-préfète et au directeur du parc régional du Quercy et demandé du concret.
- Projet APIZ, en partenariat avec le GEOC (Groupement des Éleveurs Ovins du Causse) qui démarrera en 2022. Projet agroécologique mettant en avant 3 éléments majeurs :
 - le sainfoin
 - la biodiversité avec l'insertion de pollinisateurs dans le projet
 - L'augmentation de l'autonomie alimentaire des élevages ovins

1.15 : Participations et interventions extérieures

Elles sont de nature pédagogique et communicante :

- Apiculture avec les salariés des LECLERC GRAMAT & SOUILLAC via deux associations (*Les Abeilles de Souillac* et *Abeilles & Co*) et une intervenante du RER. Le RER confie 4 colonies du RER à chaque association.
- Quatre interventions en milieu scolaire : écoles primaires et centres de loisirs.
- Les salons et foires stoppés par la COVID, on a pu reprendre avec le salon avicole de SOUILLAC les 30 et 31 octobre. où le RER tiendra un stand.
- Conférence sur l'apithérapie qui aura lieu le 13 novembre 2021 à LABASTIDE-MURAT.
- Le loto du PECH DE GOURBIÈRE en janvier 2022, où la contribution du RER consiste en pots de miel donnés par les adhérents.

1.16 : Le mécénat

Cette année a confirmé le soutien fidèle et durable de nos grands mécènes avec la signature de conventions de mécénat. Ils nous permettent de dispenser un enseignement de haute-qualité, adapté aux évolutions de l'apiculture.

1.17 : Site web et page Facebook

Le site est la vitrine du RER (*6 600 utilisateurs, 10 500 sessions et 27 000 pages vues sur l'année*). Une page Facebook le complète.

C'est surtout un outil au service des adhérents pour le calendrier des séances et des rendez-vous des anciens et dans l'espace adhérents la réservation des matériels de prêt, les petites annonces, SOS essaim, etc..

Nous devons encore alimenter, améliorer et renforcer l'équipe « communication ».

2. Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Michel MADELAIN, trésorier, qui donne pour l'exercice clos au 31 août 2021 les chiffres clés suivants attestés par le cabinet d'expertise comptable SOGOREC :

- Résultat net comptable : 10 689 €
- Total du bilan : 33 267 €
- Trésorerie : 29 103 €
- Dons et mécénat : 24 100 €
- Cotisations : 8 894 €
- Évaluation du bénévolat : 20 398 €, correspondant à 2 000 heures de travail des bénévoles.
- Prestations pour le suivi technique du rucher : 20 812 €

Puis développe les points suivants :

- La progression des cotisations, dons et ressources de mécénat .
- L'équilibre des recettes et charges courantes après prise en compte du mécénat.
- La trésorerie reconstituée au cours des trois derniers exercices permettant de couvrir nos besoins en fonds de roulement, une année de dépenses courantes et d'auto financer des dépenses liées aux projets de déménagement à hauteur de 15 000 €.
- La progression des dons et ressources de mécénat et de l'aide de l'État qui ont permis de compléter le bénévolat, de financer les prestations des trois intervenants extérieurs (+65%), du service civique et de doter le rucher-école de matériels et équipements supplémentaires en 2021.

Enfin, le trésorier rappelle que l'attention doit rester portée sur :

- La pérennité des ressources de cotisations. Elles sont dues au 01/09/21 (inchangées pour 2022-2023) : 40 € la cotisation de base et 120 € pour la cotisation de soutien ouvrant droit à délivrance d'un reçu fiscal.
- Le renouvellement des conventions de mécénat.
- L'équilibre des recettes et des dépenses de prestations au rucher-école.
- Les projets d'investissements et dépenses courantes liés au déménagement et leur financement.

Les comptes annuels simplifiés sont annexés au procès-verbal de l'assemblée générale (*Annexe I*)

3. Le service civique au RER

Nous proposons une offre pour la troisième année consécutive. La durée est de 7 mois. Les missions relèvent de la pédagogie, communication et organisation. L'encadrement est assuré par une équipe de 4-5 bénévoles suivant les actions effectuées.

4. Un grand projet

Nous sommes accueillis au PECH DE GOURBIÈRE depuis plus de 20 ans, dans un environnement exceptionnel dans lequel nous bénéficions de toutes les aménités de cet établissement. Mais la taille de notre association et les normes de sécurité et sanitaires nous obligent à trouver une solution de relogement.

Le projet de déménagement à la MAISON DE JUSTINE est longuement présenté. Cela inclut l'aspect architectural mais aussi juridique (*bail avec l'AMAR, convention AMAR / SCEA BORIE D'IMBERT / RER*), l'évaluation des travaux à réaliser, le dépôt des autorisations administratives et la recherche de financements.

5. Renouvellement du conseil d'administration

Sont élus depuis 2020 pour encore 2 ans :

- Guy FRANCOUAL, Bernard MANEIN, Fabrice POLBOST, Hervé QUENTIN

Sont élus depuis 2019 pour encore 1 an :

- Nicole DE CARVALHO, Hervé DELAUNAY, Olivier DU PELOUX, Jacques GAYDOU, Philippe HEINRICH, Sylviane LABARTHE, Philippe LABARTHE, Michel MADELAIN, Jean-Paul PICCO

Est rééligible ce jour pour une durée de 3 ans :

- Philippe GALTIE

Sont démissionnaires :

- Jean-Claude CHAMBON, Jacques FAURE, Dominique MAURY, René THEYREZOL

Sont candidates, éligibles pour 3 ans :

- Sylvie ARBELOT, Maitine BERGOUNIOUX, Karine COSNIER, Anne-Claire RENARD

6. Vote des résolutions

6.1 : Première résolution

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 07 novembre 2020.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 : Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport d'activité présenté ce jour et l'approuve.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.3 : Troisième résolution

L'assemblée générale :

- Prend acte du rapport financier présenté ce jour et l'approuve.
- Approuve les comptes pour l'exercice clos au 31 août 2021 et donne quitus aux administrateurs.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.4 : Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 août 2021 et décide d'affecter :

- La somme de 3 500 € au fonds associatif sans droit de reprise.
- La somme de 7 189 € au compte de réserve spéciale.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.5 : Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve le projet de déménagement du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR sur le site de LA MAISON DE JUSTINE et donne mandat au conseil d'administration pour poursuivre la négociation du bail et des conventions liées.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.6 : Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs suivants et les remercie vivement pour leur engagement passé et futur au sein de l'association :

- Jean-Claude CHAMBON, Jacques FAURE, Dominique MAURY, René THEYREZOL.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.7 : Septième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler pour 3 ans le mandat d'administrateur de :

- Philippe GALTIE

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.8 : Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'élire comme administratrices pour 3 ans les personnes suivantes :

- Sylvie ARBELOT, Maïtine BERGOUNIOUX, Karine COSNIER, Anne-Claire RENARD.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses

Pas de question dans l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

L'assemblée générale est suivie de la cérémonie de remise du mérite agricole à monsieur Jean-Paul PICCO, président d'honneur du RER, par monsieur Victor CHAYRIGUET, fondateur du RER.

Un cocktail est ensuite servi préparé par le personnel des cuisines du PECH DE GOURBIERE, remercié chaleureusement par l'ensemble des participants.

Le président :
Olivier DU PELOUX

Le trésorier :
Michel MADELAIN